REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi
****

MINISTERE DE LA PECHE ET DES AFFAIRES MARITIMES
****

DIRECTION DES PECHES MARITIMES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DU CCLME

00

Le mardi 20 novembre 2012 à dix heures s'est tenue, dans la salle de conférence de la Direction des Pêches maritimes la réunion du Comité national de pilotage du projet « Protection du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME) » (CCLME).

La cérémonie d'ouverture était présidée par Monsieur Oumar NDIAYE, Secrétaire général du Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes. On notait la présence de Monsieur Aboubacar Sidibé, responsable de la composante « ressources marines vivantes » et Mr Khallahi, responsable de la composante « biodiversité, habitat et qualité de l'eau » du CCLME, de Mr Tahirou Bodian qui assurait l'intérim du Directeur des Pêches maritimes ainsi que d'autres parties prenantes du projet (voir liste de présence).

Ouvrant la séance Monsieur Oumar NDIATE, Secrétaire général du Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes a souligné sa joie de présider cette première rencontre des parties prenantes nationales du Projet Protection du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME). Il a magnifié cette synergie entre les différentes parties prenantes du projet Protection du Grand Ecosystème marin du Courant des Canaries. Il a souligné que ce projet financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et les pays participants (Sénégal, Mauritanie, Maroc, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Cap-Vert) et d'autres partenaires constitue une étape importante dans le processus de développement durable du secteur de la pêche. Il a rappelé que le Comité national de pilotage institué, par arrêté n° 002058 en date du 29 février 2012 du Ministre de l'Economie maritimes est un organe d'orientation, de prise de décisions stratégiques et de pilotage du projet. Il est un mécanisme stratégique pour le devenir du projet.

Il a ajouté que cette première réunion du comité national est l'occasion d'informer les parties prenantes, de rappeler les actions nationales entreprises qui peuvent concourir à l'atteinte des objectifs et résultats du projet, de définir et structurer un plan d'action national. Il a rappelé que le projet CCLME constitue un levier important pour accroitre durablement la richesse générée par l'exploitation des ressources halieutiques, au grand bénéfice de nos populations et de l'économie nationale. Il a remercié l'Unité régionale de coordination du projet CCLME d'avoir facilité la tenue de cette première réunion et souhaité que les conclusions issues de

cette première réunion permettent de mieux affiner les stratégies de mise en œuvre des activités nationales du projet CCLME.

En souhaitant plein succès à cette rencontre, il a déclaré ouverte la première réunion du Comité national de pilotage du Projet Protection du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME).

Des présentations ont été faites dont le résumé est le suivant :

- **Résumé du programme CCLME**
- Aboubacar Sidibé, responsble de la composante « ressources marines vivantes » a fait un bref résumé du programme. Son exposé a été articulé autour des points suivants :
  - La phase de démarrage du programme : 2004-2006. Le démarrage officiel a eu lieu en avril 2010
    La source de financement est le Fonds Mondial pour l'Environnement (GEF), les partenaires et les pays par l'autofinancement
  - L'institution d'un comité interministériel national (CIN) pour les pays obéit à la volonté de s'assurer de la pleine implication des parties prenantes d'origine sectorielle différente
  - la considération de base est l'identification des problèmes transfrontaliers qui sont la dégradation des ressources, la dégradation de l'habitat, et la qualité de l'eau
  - le rappel des composantes du projet.

IL a noté que le projet repose sur un processus et des composantes soutenues par des groupes de travail et projets de démonstration. L'analyse diagnostique transfrontalière est suivie du Plan d'action stratégique qui doit être endossé par les pays. La deuxième composante, « ressources marines vivantes » est soutenue par des projets de démonstration. Le programme a un outil de communication : site web. Il a rappelé quelques actions qui ont permis l'accroissement des connaissances sur l'écosystème. Il a parlé des résultats de la recherche faite par le bateau Fridjoff Nansen, des activités planifiées, Les prochaines étapes sont les projets de démonstration, la production d'une base géo référencée, la finalisation des Comité national interministériel (CNI).

A la suite de son exposé les débats ont abordé l'implication de la Direction des Aires marines protégées communautaires dans l'arrêté instituant le comité de pilotage, les rapports entre le projet CLLME et le projet UEMOA, les aspects liés à la préservation des ressources, l'appui aux plans d'aménagement, l'aide dans l'amélioration de la législation, la question de la pollution, le positionnement du CCLME par rapport à certains projets, les questions de pollution.

Apportant des réponses, Messieurs Sidibé et Khallahi de l'Unité régionale de Coordination ont rappelé le principe de financement du FEM (1 dollar FEM, 2 dollars pays). Le projet va d'avril 2010 à Mars 2015. L'Analyse diagnostique transfrontalière (ADT) consigne des éléments pour élaborer le Plan d'action stratégique (PAS) qui doit être endossé par les pays.

Le CCLME a fait une évaluation éco systémique. A travers les projets de démonstrations, il a fait un plan d'action régional sur la gestion des petits pélagiques. Le projet peut appuyer les pays dans l'amélioration de leur législation. La composante 3 aborde la question de la pollution, les aspects sanitaires sont traités de manière générale. Il y a le développement d'un plan d'intervention pour éviter la pollution en mer. Ce plan est en cohérence avec la convention d'Abidjan.

- **Actions entreprises au Sénégal et ayant une incidence sur les objectifs et résultats du CCLME ».**

Monsieur Babacar MBAYE, coordonnateur technique national du CCLME a fait un résumé de l'analyse diagnostique transfrontalière ayant un lien avec l'écosystème. Les problèmes identifiés sont : la productivité de l'écosystème, la pollution et la santé de l'écosystème, les ressources halieutiques et les pêcheries, la socio-économie, la gouvernance.

Il a affirmé qu'avant le projet CCLME des initiatives ont été prises pour faire face aux contraintes de développement du secteur.

La lettre de politique sectorielle a été initiée pour faire face aux contraintes du secteur de la pêche. Il s'agit d'améliorer la cohérence des interventions des pouvoirs publics, des projets et programmes sur la base d'objectifs clairement définis et hiérarchisés, de rassembler toutes les initiatives prises par le Gouvernement, les partenaires au développement et les bailleurs de fonds autour d'un document de référence consensuel, de réduire la capacité excédentaire et renforcer les capacités des pêcheurs. Ensuite, de renforcer et adapter la recherche sur la pêche, d'optimiser la surveillance des produits de la pêche, ainsi que le contrôle et le suivi des ressources, de réduire les pertes après capture.

Dans le domaine de l'environnement il ya les outils de la gouvernance de l'environnement largement inspirés par le Sommet de Rio sur l'Environnement et le Développement. On peut citer :

- Adoption en 1997 d'un plan national d'action pour le développement (PNAE): c'est un cadre dans lequel la gestion des zones marines et côtières peut être appréhendée. L'Etat encourage la participation des populations dans la gouvernance des côtes. Avec les textes de loi sur la décentralisation, elles sont impliquées dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Elles sont représentées dans les étapes de validation des Etudes d'Impact sur l'Environnement :

- le plan national d'aménagement du territoire (PNAT)
- la stratégie et le plan d'action pour la conservation de la biodiversité
- l'étude d'impact environnemental (voir les conséquences qu'un projet ou programme peut avoir sur l'environnement) ;

D'autres activités nationales ont été soulignées. Elles sont sous forme de rencontres et d'ateliers.

- Projet de recherche action sur l'adaptation des politiques au changement climatique en Afrique de l'Ouest (APPECAO) ;

- Comité technique national pour une stratégie des AMPs ;
- Groupe de travail national pour une recherche aménagement pour les petits pélagiques ;
- Programme AMPs et Gestion halieutique par optimisation des ressources de l'écosystème (ANR-AMPHORE) ;
- Réseau des données et d'information marine pour l'Afrique de l'Ouest (ORDINAFRICA) ;
- Cogestion des Pêcheries artisanales sénégalaises ;
- Atelier de formulation des stratégies liées au secteur de la pêche et de l'environnement (9ème conférence d'Abidjan) ;
- Groupe de travail sur les changements climatique ;
- Participation de scientifiques aux campagnes de pêche éco systémiques.

Cette communication a été complétée par celle de Madame GUENE de la Direction de l'Environnement, Elle a parlé du réchauffement climatique, du projet adaptation au changement climatique, des prévisions pour l'Afrique, du coût important des changements climatiques, des risques climatiques touchant plusieurs secteurs, de la salinisation progressive, des orientations au niveau national par rapport à la convention cadre sur les changements climatiques, de la vulnérabilité des côtes sénégalaises au changement climatique.

Les débats qui ont suivi ces deux présentations ont insisté sur la question des Aires Marines protégées comme outils de gestion, du savoir empirique sur les questions de changement climatique et l'avancée de la mer, les effets et impact des changements climatiques dans la pêche et les ressources marines, la nécessité de prendre en compte la volonté des populations dans la gestion des AMPs

- **Atouts et enjeux pout la gestion durable des petits pélagiques basée sur une approche éco systémique »**

La communication a été faite par Seydou KANDE de la division de la pêche artisanale.
Il a classifié les ressources halieutiques exploitées dans la zone maritime sénégalaise en quatre groupes dont les caractéristiques bioécologiques et socio économique sont différentes : les ressources pélagiques hauturières, les ressources pélagiques côtières, les ressources démersales hauturières; les ressources démersales côtières. Des raisons objectives justifient la nécessité d'une gestion durable des petits pélagiques. L'approche éco systémique prend en compte l'habitat, l'homme l'engin de pêche. Les enjeux pour le Sénégal sont social, économique, politique, environnemental :

- ❑ la gestion des ressources halieutiques a été longtemps axée sur le stock de poisson (qui n'a pas permis sa durabilité) ;
- ❑ l'ensemble des règles de gestion repose sur une appropriation des espaces de pêche par les acteurs qui peuvent gérer eux-mêmes l'accès et les méthodes de prélèvements ;
- ❑ l'importance de la prise en compte des paramètres écologiques dans la gestion des ressources halieutiques.

Mr SIDIBE a fait une autre présentation sur l'approche éco systémique : **Principes de base et outils**

Il a expliqué que les ressources et autres composantes de l'écosystème sont exploitées. Il a donné une définition de l'approche éco systémique des pêches et noté que les humains font partie de l'écosystème. Il a expliqué les principes et développements du concept, fait une comparaison avec les approches conventionnelles. Ce qui est plus important c'est la consultation des parties prenantes et une meilleure connaissance des disponibilités. Il faut veiller au bien être écologique, humain et de la gouvernance. L'importance est de penser à un changement du mode de gestion, adopter une gestion adaptative, se rappeler des principes de la FAO.

Les débats qui ont suivi les présentations ont été articulés autour des contraintes d'appliquer l'approche éco systémique des pêches compte tenu de son coût, la question des petits pélagiques transfrontaliers, la responsabilité dans la signature des autorisations de pêche, la question de l'exploitation des juvéniles, les lenteurs dans la révision de l'actuel code de la pêche, la nécessité d'une concertation entre acteurs.

En conclusion, il a été retenu les recommandations suivantes :

- **Recommandations**

✓ Un plan de travail 2013 va être élaboré :
✓ Le Comité de pilotage a pour mission d'approuver les rapports des Groupes de travail national, de veiller à ce que tous les secteurs concernés soient réunis,
✓ Le Comité de pilotage doit promouvoir et valider les approches inter sectoriels.
✓ Le plan d'action national doit s'appuyer sur le plan d'action régional
✓ Les documents concernant le projet doivent être mis à la disposition des membres du Comité de pilotage
✓ Une concertation large doit être menée pour le plan d'action national
✓ Les conclusions de cette rencontrer doivent être portées à la connaissance de tous les membres du comité de pilotage
✓ La prochaine réunion aura lieu dans la deuxième quinzaine de Mars 2013.

BABACAR MBAYE

FEUILLE DE PRESENCE

Atelier national du Projet Protection du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME)

Dakar, Sénégal, le 20 novembre 2012

****000****

PRENOMS ET NOMS	FONCTION	TELEPHONE	EMARGEMENT
Khalifa [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
El Hadji Bouba [illegible] BA	chef DREEC/SL	77 645 16 70	serignedia10@yahoo.fr
Ndeye [illegible]	chef [illegible]	[illegible]	mactarguene@yahoo.fr
Bernard Lanlaia	SNH/PSAS	77 [illegible]	lanlaiab[illegible]@hotmail.com
Macodou SENE	DGEFN	77 740-9172	ngaysene@yahoo.fr
MASSATA NDAO	CIM	77 460 03 13	massatandao@yahoo.com
Serigne TALL	Chef gestion flotte ANAM	77 636 03 34	tallmm1955@yahoo.fr
Mamadou SEYE	[illegible] Ministère Pêche et Aff. Maritimes	77 841 83 94	mdseye@gmail.com
[illegible] DIAGNE	DITP	77 [illegible] 52	dma[illegible]3@yahoo.fr

Amar FALL	Chef de la Division AMP / D.A.MCP	77 532 27 89	[signature] amarfall@hotmail.com
Tahirou DEMAN	DPM	77 562 28 76	[signature] tahirou[illegible]
Frédéric Coly	DPM/Com	77 630 74 72	[signature] afankali@yahoo.fr
Souleymane KARA	DPM/Infras[illegible]	77 635 38 74	[signature]
Saïdou Kandé	DPN / DPA	77 641 94 01	[signature] kande.saidou@yahoo.fr
Atoumane Mbouf	DPM	77 558 04 91	[signature]
Babacar MBAYE	DEM	77 251 67 39	[signature] mbayebabacar57@yahoo.fr
Mamadou Diop Thioune	Interprofession Conipas [illegible]	77 506 96 94	[signature]
Aminata Badji	DPM	77 650 10 91	[signature]
Diène Ndiaye	DPM	77 572 46 42	[signature]

Conipas @ [illegible] cndspeche@yahoo.fr